



5 raisons d'adhérer à la CMF

1

Devenir un acteur privilégié de la pratique musicale en France

La CMF organise tout au long de l'année des **manifestations culturelles et pédagogiques** à caractère national qui favorisent la **formation** et la **pratique** de la musique. La CMF permet ainsi à ses adhérents de participer à des **projets** musicaux à un tarif préférentiel, tels que :

- Le championnat national de Brass Band, un rendez-vous unique avec les cuivres et les percussions.
- Des stages nationaux de haut niveau, encadrés par des professionnels de renom.
- Des concours nationaux d'ensembles musicaux, lieux d'émulation et d'échange pour tous.

2

Rejoindre un réseau de plus de 4 500 structures et 300 000 musiciens

- **107 fédérations régionales et départementales** soutiennent plus de 4 500 structures associatives de pratique de musique collective ou des établissements d'enseignement.
- **La fédération CMF-MA** accueille tous les acteurs culturels non-membres des fédérations régionales ou départementales reconnues par la CMF, musiciens, seuls ou en petit groupe, afin qu'ils puissent eux aussi intégrer le réseau national de la CMF.
- La CMF proposera en 2017 **la licence CMF**, carte d'identité du membre adhérent, afin de d'offrir des avantages privilégiés et des tarifs préférentiels auprès de partenaires musicaux dans toute la France.
- La CMF propose à toutes ses structures affiliées une mise en réseau grâce à un **logiciel de gestion et de communication CMF réseau** qui permet de créer son propre site internet, de communiquer ses événements, de gérer ses membres, de les informer et d'être informé de l'actualité du réseau CMF, en toute simplicité.
- La CMF diffuse **CMF magazine**, avec en 2017 un nouveau contenu et une maquette entièrement retravaillés, pour s'adresser directement au musicien.
- La CMF développe un **centre documentation** doté d'un fonds de plus de 40 000 partitions qui a pour mission de conserver et de valoriser ses fonds, et de constituer un vaste réseau de bibliothèques dans toute la France.

4

Bénéficier de produits d'assurance avantageux, pour sa structure et ses salariés

- En proposant la **responsabilité civile**, l'assurance des **dommages** corporels aux personnes ou des dommages aux instruments de musique, le **contrat CMF** permet de couvrir chaque structure dans toutes ses actions, des cours aux concerts, en passant par les répétitions ou encore les réceptions.
- Le contrat CMF, c'est également la possibilité de souscrire une **complémentaire santé** afin d'offrir à ses salariés une couverture conforme aux dispositions de la Convention Collective de l'animation.

5

Accéder à un soutien quotidien pour une gestion optimale de sa structure

La CMF permet de bénéficier de nombreux avantages, tels que :

- Des **protocoles d'accords** et des **tarifs préférentiels** négociés par la CMF auprès des partenaires nationaux (SACEM, SEAM, entreprises privées, etc.).
- Des **conseils avisés** pour présenter des dossiers de demandes de subventions.
- Une **reconnaissance** nationale et internationale.
- Une **représentation** dans les institutions nationales.

3

Profiter d'une expertise et d'un savoir-faire de qualité

- La CMF joue un rôle majeur dans la **transmission pédagogique** puisqu'elle met à disposition de ses adhérents des **programmes** de formation et de concours, des **guides** pédagogiques d'instruments, des **annales** d'épreuves, etc.
- La CMF réunit régulièrement une vingtaine de **commissions composées d'experts** afin d'offrir à ses adhérents des supports et des outils actuels, riches et de qualité.
- La CMF porte une attention particulière à la **formation** des directeurs de structures et organise, dans ce sens, les épreuves nationales du DADSM (Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales).

Pour plus d'informations, 1 SEULE ADRESSE : www.cmf-musique.org

- **Comment adhérer à la CMF ?** contactez la fédération de votre région ou département : cmf@cmf-musique.org
- **Comment adhérer à CMF-MA?** contactez cmf-ma@cmf-musique.org